

Canada  
Province de Québec  
MRC de Lac-Saint-Jean-Est  
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi, 2 décembre 2024 à 19h40, au lieu des sessions du conseil sous la présidence de M. Michel Bergeron, maire, et à laquelle il y a quorum légal.

Sont présent·e·s

Madame la conseillère Élise Bouchard  
Messieurs les conseillers Lucien Boily, Jean-Pierre Ménard et Jean-Denis Morel

Sont absents :

Messieurs les conseillers Érik Chassé et Pierre Lévesque

Est également présent

M. Hendrick M. Larouche, directeur général

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h22 par M. Michel Bergeron, maire.

243-12-24 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel  
APPUYÉ PAR madame la conseillère Élise Bouchard

Et résolu;

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par M. Hendrick M. Larouche, directeur général

**ORDRE DU JOUR**

1. *Mot de bienvenue*
2. *Lecture de l'ordre du jour*
3. *Résolution*
  - 3.1 *Adoption du budget 2025*
4. *Période de questions*
5. *Levée de l'assemblée*

<b>GRANDES LIGNES DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025</b>		
<b>REVENUS</b>	<b>BUDGET</b>	<b>BUDGET</b>
	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>TAXES MUNICIPALES</b>		
TAXES FONCIÈRES	765 537 \$	845 589 \$
EAU	77 546 \$	80 936 \$
EAUX USÉES ET ÉGOÛTS	59 040 \$	59 520 \$
ORDURES ET RÉCUPÉRATION	126 461 \$	134 894 \$
SÉCURITÉ INCENDIE	66 400 \$	75 240 \$
SURETÉ DU QUÉBEC	55 112 \$	57 456 \$
PISCINES	750 \$	900 \$
TAXES DÉNEIGEMENT NON URBAIN	37 000 \$	38 900 \$
<b>TOTAL DES TAXES MUNICIPALES</b>	<b>1 187 846 \$</b>	<b>1 293 435 \$</b>
<b>COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES</b>	<b>46 288 \$</b>	<b>44 135 \$</b>
<b>SERVICES RENDUS</b>	<b>8 300 \$</b>	<b>7 437 \$</b>
<b>PERMIS, IMPOSITION DE DROITS ET INTÉRÊTS AUTRES</b>	<b>163 300 \$</b>	<b>164 300 \$</b>
<b>TRANSFERTS DES GOUVERNEMENTS</b>	<b>217 690 \$</b>	<b>456 454 \$</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 623 424 \$</b>	<b>1 965 761 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	<b>BUDGET</b>	<b>BUDGET</b>
	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	432 789 \$	485 674 \$
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	112 278 \$	128 651 \$
<b>TRANSPORT</b>	483 875 \$	455 443 \$
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	183 276 \$	206 732 \$
<b>URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	49 256 \$	74 586 \$
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	125 644 \$	130 136 \$
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>	56 007 \$	63 317 \$
<b>REMBOURSEMENT DE CAPITAL ET AFFECTATIONS</b>	180 299 \$	421 222 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 623 424 \$</b>	<b>1 965 761 \$</b>
Pour financer ce budget, voici les principaux taux de taxe applicables:		
	<b>BUDGET</b>	<b>BUDGET</b>
	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Taxe foncière générale	1.00 \$ / 100\$	1.02 \$ / 100\$
Immeubles commerciaux	1.40 \$ / 100\$	1.42 \$ / 100\$
Compensation pour l'aqueduc urbain	234 \$ / Logement	234 \$ / Logement
Compensation aqueduc Place du Quai	350 \$ /Logement	350 \$ / Logement
Compensation pour l'égoût	480 \$ / Logement	480 \$ / Logement
Piscine	50 \$ / Piscine	50 \$ / Piscine
Sécurité Incendie	100 \$ /Propriété	110 \$ /Propriété
Sécurité Publique	83 \$ / Propriété	84 \$ / Propriété
Déneigement non urbain	100 \$ /Propriété	100 \$ / Propriété
Compensation pour collecte et traitement des boues permanent	85 \$ / Logement	86 \$ / Logement
Compensation pour collecte et traitement des boues saisonnier	42 \$ / Logement	43.00 \$ / Logement
Compensation pour les ordures et le recyclage	248 \$ / Logement	250 \$ / Logement
Compensation ordures/recyclage Lac Miquet, Dame Jeanne	124.00 \$ / Logement	125 \$ / Logement

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily  
 APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard  
 ET RÉSOLU

Que le budget 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h31 et se termine à 20h37.

245-12-24 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Élise Bouchard

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit levée. Il est 20h37.

Nous soussignés, monsieur Michel Bergeron, maire à la municipalité de Lamarche et monsieur Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier-trésorier ayant signés le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

---

Monsieur Michel Bergeron, maire

---

M. Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier trésorier